



## Visite de quartier n°7 – Priola – Gendarmerie

8 décembre 2018

La rencontre débute à 10 heures en présence de plusieurs élus et d'une quinzaine d'habitants.

### Synthèse des points abordés lors de l'échange

#### Projet de nouvelle Gendarmerie :

Laurence Théry expose l'historique du projet de nouvelle gendarmerie. Elle rappelle que l'actuel local de la gendarmerie ainsi que les logements de fonction des gendarmes sont désormais vétustes et inadaptés. Le projet d'une nouvelle gendarmerie est discuté depuis plus de 20 ans. Mme le Maire rappelle également que dès 2008, elle s'est rapprochée des services du Ministère de l'Intérieur afin de faire avancer ce projet. Il aura fallu près de 10 ans pour obtenir un montage technique et financier qui soit accepté par l'Etat. Ces très longues discussions ont abouti le 15 novembre dernier avec la validation du permis de construire de la future gendarmerie et des logements de fonction des gendarmes.

Concrètement, le projet se situe sur 8 parcelles à proximité du cimetière. 3 appartiennent à la commune et 5 autres seront acquises directement par la commune ou en portage foncier par la Communauté de Communes Le Grésivaudan (CCLG). Le nouveau bâtiment de la brigade de gendarmerie, d'une surface de 349m<sup>2</sup>, sera construit en bordure de la rue de la Priola, avant le croisement avec la rue de la Choquette. Les 27 logements, d'une superficie totale de 2596 m<sup>2</sup> répartie en 2 bâtiments, se situeront quant à eux en retrait, derrière la nouvelle gendarmerie.

Pour équilibrer financièrement le projet, plusieurs parcelles communales rue des Corvées sont vendus à des particuliers pour la création de maisons en bande. Le bâtiment de l'actuel gendarmerie sera détruit pour reconstruire un bâtiment accueillant un futur pôle médical et des logements à destination des séniors. Les logements de fonction actuels des gendarmes seront détruits dans une seconde phase, pour reconstruire des logements. C'est l'organisme Pluralis qui porte ce projet en lien avec l'Etat et la commune.

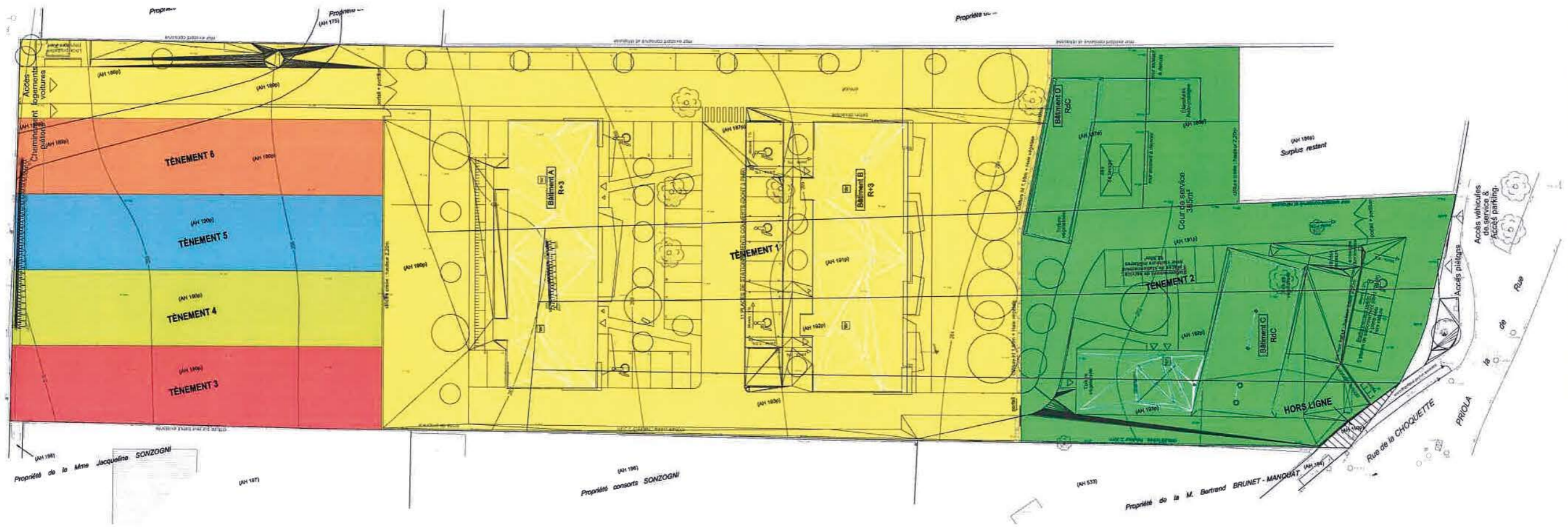
Les travaux de la nouvelle gendarmerie et des nouveaux logements de fonction devraient débiter au quatrième trimestre 2019 pour une livraison prévue courant 2021.

Les personnes présentes lors de cette visite ont pu découvrir les plans du permis de construire validés, consultables en mairie.

Des questions sont posées par les participants sur les détails du projet, la division parcellaire, l'architecture des maisons en bande de la rue des Corvées, le choix du bois pour les façades de la future gendarmerie, l'architecture en toits-terrasse, l'aménagement de la rue des Corvées et la sécurisation du croisement avec la rue de la Choquette, ou encore le stationnement du nouveau pôle médical.







## **Parking du cimetière :**

Laurence Théry présente le projet d'aménagement du parking du cimetière, porté par la CCLG en lien avec la commune. L'objectif poursuivi par cet aménagement est d'améliorer et de sécuriser l'actuel parking du cimetière. Les travaux devraient se dérouler en deux phases. Dans un premier temps, une cinquantaine de places de stationnement vont être créées. Une quarantaine seront réalisées dans une seconde phase.

Les entrées et sorties ont été repensées pour plus de sécurité. L'entrée du parking se fera désormais depuis la RD 1090. La sortie se fera par la rue des Corvées. Il ne sera plus possible de cheminer par la rue de la Priola comme c'est le cas actuellement. Des cheminements piétons seront bien sûr aménagés et sécurisés. Un point d'autostop sera créé ainsi qu'un abri-vélos. Un des objectifs de ce parking est de favoriser la pratique du co-voiturage dans le Grésivaudan. Pour améliorer l'esthétique du lieu, environ 70 arbres seront implantés sur la zone qui sera largement engazonnée.

Par ailleurs, deux plateaux bus accessibles aux personnes à mobilité réduite seront aménagés de part et d'autre de la RD 1090 pour accueillir un nouvel arrêt de la ligne 6060. Un abri pour les conducteurs de bus sera également construit en face du nouveau parking.

Les personnes présentes lors de cette visite ont pu découvrir le plan du futur parking.

## **Gestion des déchets :**

Laurence Théry et Franck Pourchon rappellent la politique de la CCLG en matière de gestion des ordures ménagères. La suppression progressive de la collecte en porte-à-porte des déchets ménagers et l'implantation de points d'apport volontaire est une volonté de la communauté de communes Le Grésivaudan dans le cadre de sa politique déchets. Elle permet de réduire le coût de la collecte et répond aux exigences environnementales que nos collectivités doivent respecter.

Les communes de montagne du territoire sont toutes équipées de points d'apport volontaire depuis le 1er janvier de cette année. Dans les communes de plaine comme Le Touvet, le déploiement de ce dispositif se fera à partir de 2019.

Au Touvet, nous avons décidé de prendre les devants pour que les lieux d'implantation ne nous soient pas imposés sans prendre en compte les attentes des habitants et les contraintes d'espace. Nous avons ainsi proposé au Grésivaudan des expérimentations qui s'inscrivent dans notre volonté d'associer les habitants à l'ensemble des projets qui concernent leur quotidien.

Dans le quartier, des points d'apport volontaire sont déjà installés place de l'église et le long de la rue de la Priola.

Concernant le déploiement de bacs à compost collectifs, la commune poursuit son travail auprès des copropriétés pour encourager et accompagner ces installations et anticiper ainsi une obligation légale qui sera effective à partir de 2023. Les participants interrogent les élus sur le mode de fonctionnement et d'organisation des compost collectifs.

Département de ISERE  
Commune de LE TOUVET

Maître d'Ouvrage :

Le Grésivaudan  
390, rue Henri Fabre  
38926 Crolles Cedex  
Tel.: 04 76 08 04 57



POLE D'ECHANGE  
R.D. 1090



PROJET  
Plan d'aménagement

INDICE	DATE	OBSERVATION	REALISE	VERIFIE
A	Août. 2018	Edition Initiale	B.JOLY	F. GRODET

INGENIEUR CONSEIL

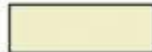

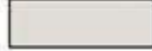
















REFERENCES DU DOSSIER



30 bis allée de Champrond  
Z.A. La Bâtie  
38330 SAINT ISMIER  
Tél. : 04 76 52 24 27  
Fax. : 04 76 52 35 62  
Mail : bde@mtm-infra.fr

ECHELLE 1/200e	DATE Août 2018	COORDONNEES -
ALTIMETRIE IGN 69	N°DOSSIER 16.105	PLAN V.01

LEGENDE AMENAGEMENT

-  Béton désactivé
-  Résine sur voirie type "pépité"
-  Béton drainant
-  Enrobé 150 kg/m2
-  Bordures type "T1"
-  Bordures type "T2"
-  Bordures type "T2 Basse"
-  Bordures type "P3"
-  Bordures type "Traverse de chêne 10\*20"
-  Bordures type "Traverse de chêne 20\*10"
-  Marquages au sol
-  Bandes d'éveil de vigilance
-  Gazon
-  Arbres conservés
-  Arbres à planter
-  Arbustes à planter
-  Massifs
-  Plantes tapissantes en semis
-  Glissière bois



